

Thème : Fiscalité du divorce : les bons réflexes

Date : Vendredi 19 juin 2026 de 9h30 à 17h

Lieu : Angers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- Identifier les problématiques et les sujets à enjeux au cœur de la fiscalité du divorce
- Alerter sur les pratiques à risque

➤ Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Foyer fiscal

- Imposition commune ou séparée des époux / ex-époux
- Solidarité fiscale et décharge de responsabilité solidaire

2. Contribution aux charges du mariage

3. Prestation compensatoire

- Régime fiscal en fonction de sa forme au regard des différentes impositions
- Modalités particulières

4. Enfants

- Quotient familial
- Résidence alternée

- Contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants mineurs
- Pension alimentaire pour les enfants majeurs

5. Domicile conjugal

- Jouissance gratuite
- Occupation à titre onéreux
- Cession après séparation / divorce

6. Droit de partage

- Taux normal / taux réduit
- Cas particuliers du partage verbal et du partage inégal

7. Responsabilité de l'avocat en matière fiscale

8. Actualités fiscales

➤ Moyen pédagogique : Intervention orale interactive

➤ Modalités d'évaluation finale : Un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Stéphanie PAILLARD - Avocat au Barreau de PARIS

Informations importantes :

- Tarifs :
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 190€ la journée de formation (hors abonnement) - **170€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 100€ la journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 80 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.